



GARDIEN
DE L'ÉQUILIBRE
FORESTIER

CONFIRMATION D'ENGAGEMENT A PEFC

Ce document atteste que :
COMMUNE DE CLAIX

--
Hôtel de Ville
Place Hector Berlioz
38640 CLAIX

A déclaré par écrit s'engager dans le système de gestion forestière durable PEFC pour l'ensemble de ses parcelles forestières sises dans le territoire de compétence de PEFC Auvergne-Rhône-Alpes (PEFC AURA).
Cet engagement prend **effet au 11/12/2020**.

Ces parcelles forestières font partie du champ d'application du certificat de gestion forestière durable suivant :
Numéro : F-690120
Décerné à PEFC AUVERGNE-RHONE-ALPES
Par : ECOCERT ENVIRONNEMENT

Le participant désigné ci-dessus reçoit ainsi le **numéro de participant** suivant : **10-21-3/3866**

Cette confirmation est valable jusqu'au 11/12/2025 et aux conditions suivantes :

- Validité du certificat de gestion forestière durable de PEFC Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Affichage du participant sur la base de données des participants à la certification forestière. La validité de cette confirmation est à vérifier par l'acheteur des bois.

L'engagement du participant se renouvelle par période de cinq ans et par retour des pièces justificatives nécessaires par le propriétaire, sauf dénonciation par courrier ou courriel.

Ce certificat est conforme aux exigences définies par le schéma Français de Certification Forestière, reconnu par le « PEFC Council ».

La présente attestation a été délivrée par :
PEFC AUVERGNE-RHONE-ALPES
Antenne Rhône-Alpes (siège social)
C/o CRPF Rhône-Alpes
Parc de crécy
18 Avenue du Général de Gaulle
69 370 SAINT-DIDIER-AU-MONT-D'OR

Fait à Saint-Didier-au-Mont-d'Or, le 27/01/2021

Le Président de PEFC Auvergne-Rhône-Alpes,
Daniel d'Hérouville

Pour obtenir des informations complémentaires sur le certificat susmentionné et cette confirmation, veuillez consulter la base de données des participants à la certification forestière, contacter l'organisme certificateur ou l'EAC concernés.

Attention : le présent document n'est pas un certificat. Il ne fait qu'attester que le propriétaire forestier cité participe à la certification forestière via une EAC disposant d'un certificat de gestion forestière en vigueur. Le présent document ne donne aucun droit d'utilisation de la marque PEFC.

En vous engageant à PEFC AURA vous acceptez sans réserve la Politique d'utilisation des données personnelles de PEFC AURA, mise à disposition sur le site <https://pefcaura.com/politique-confidentialite>



PEFC Auvergne-Rhône-Alpes
Antenne Rhône-Alpes (siège social)
Parc de crécy
18 Avenue du Général de Gaulle
69 771 Saint-Didier-au-Mont-d'Or cedex
Tél : 04 72 53 64 84
E-mail : rhonealpes@pefcaura.com
SIRET : 442 362 494 000 13

PEFC Auvergne-Rhône-Alpes
Antenne Auvergne
Maison de la Forêt et du Bois
Marmilhat – 10 Allée des Eaux et Forêts
63370 Lempdes
Tél : 04 73 77 16 53
E-mail : auvergne@pefcaura.com
SIRET : 442 362 494 000 13